

Le dépistage, un geste simple pour préserver ceux qui comptent pour votre entreprise.

Des professionnels de santé à l'écoute de vos salariés lors d'une journée de prévention et de dépistage des cancers.

Une heure pour leur santé, une heure pour :

- réaliser un frottis*,
- prendre un rendez-vous pour une mammographie*,
- bénéficier d'une consultation tabacologique,
- se procurer un test de dépistage du cancer colorectal*,
- découvrir un parcours de sensibilisation animé par nos partenaires locaux.

*Selon éligibilité



MOINS D'UNE HEURE POUR SAUVER UNE VIE



Jeudi 19 novembre : 8h30/12h30 - 13h30/16h30

[PrevY.fr](https://prevy.fr)

La cellule PDP de PREVY, en collaboration avec la Ligue Contre le Cancer du Gard, le CSAPA l'Envol, le CPTS Némausa, la Fédération Française de Cardiologie et la Fédération Française des Diabétiques, a le plaisir de convier vos salariés :

le jeudi 19 novembre 2026 à une "Journée Santé Entreprise"

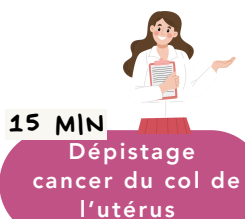
Lors de cette journée, vos salariés pourront bénéficier gratuitement, et **en moins d'une heure**, d'un parcours dédié à la sensibilisation et au dépistage des cancers.

Qui peut participer à cet événement ?

Tous vos salariés peuvent participer aux parcours de sensibilisation et de dépistage. Les dépistages seront réalisés selon les critères d'éligibilité en vigueur.

Comment se présente le parcours ?

Un parcours de dépistage SUR RENDEZ-VOUS



Un parcours de sensibilisation ACCÈS LIBRE



Tous vos salariés peuvent être concernés : même sans être éligibles au dépistage organisé, ils peuvent participer au parcours de sensibilisation animé par nos partenaires.



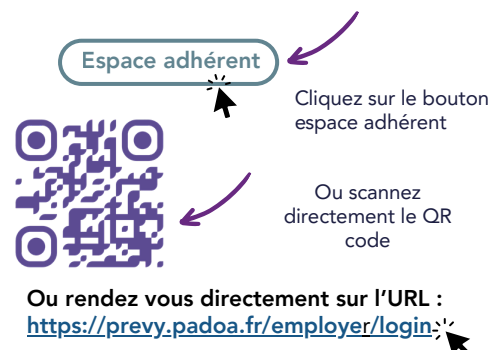
Lieu de rendez-vous :

PREVY - Prévention & Santé au Travail de Gallargues-le-Montueux,
Maison de la prévention SUD,
Médipôle 3.0 - 1 avenue des plages -
Aire de covoiturage - 30 660
Gallargues-le-Montueux.

Comment inscrire vos salariés ?

1. Contactez notre infirmière référente maintien en emploi à l'adresse e-mail : cellulepdp@prevy.fr
2. Une fois les droits ouverts par l'infirmière référente maintien en emploi, connectez-vous à votre espace adhérent :

1. Depuis la page d'accueil de www.prevy.fr,
2. cliquez sur l'onglet "Je suis employeur",
3. Une fois sur www.prevy.fr/espace-adherent



Date limite d'inscription :
13 novembre 2026



7 créneaux disponibles :
8h30 - 9h30
9h30-10h30
10h30-11h30
11h30-12h30
13h30-14h30
14h30-15h30
15h30-16h30

3. Sur votre tableau de bord, cliquez sur le lien « Voir les événements collectifs », puis **choisissez le créneau** de la « Journée Santé Entreprise » qui vous convient, parmi les 7 proposés.
4. Une fois la page de l'événement « Journée Santé Entreprise » ouverte, cliquez sur le bouton bleu « Inviter des salariés », puis sélectionnez les salariés concernés.

Pourquoi accorder une heure de temps à vos salariés ?

Le cancer touche 3,8 millions de Français aujourd'hui. D'ici 2050, l'incidence mondiale du cancer devrait augmenter de 77 %*.

40 % des personnes diagnostiquées sont des collaborateurs en activité.

Résultat : 1 salarié sur 3 touché par un cancer perd son emploi dans les deux ans.

Encourager le dépistage précoce, c'est préserver la santé et l'employabilité.

*Source : CIRC